

Demission assistant familiaux

Par pipounette, le 24/11/2013 à 14:11

Bonjour

je suis Assistant familial pour le conseil general de mon département je désire dans un premier temps

- demander la rupture de contrat d accueil pour les 2 enfants que j accueille par ce que cela se passe tres mal
- donner ma demission
- dans un 2e temps

est ce que pendant le preavis de demission je peut etre employe par un autre departement ou dois je attendre la fin de ce preavis

merci de vos réponses je sais que nous avons des statuts specifiques cordialement

Par **P.M.**, le **24/11/2013** à **16:53**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...